

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1 (jour 2)	2
			SURVEILLANCES dans la cour de récréation : LE MATIN : à partir de 8 h LE MIDI : à partir de 12 h 45 À LA SORTIE : jusqu'au départ de tous les élèves. L'école se dégage de toute responsabilité advenant le fait qu'un enfant arrive plus tôt à l'école ou quitte plus tard.			
3	4 CONGÉ Fête du travail (service de garde fermé)	5 (jour 3)	6 (jour 4)	7 (jour 5)	8 (jour 6)	9
10	11 (jour 7)	12 (jour 8)	13 (jour 9) 19 h : AG de parents à l'école St-Louis de St-Joseph Bienvenue à tous!	14 (jour 10) Photo scolaire en p.m. (détails à venir) 	15 (jour 1)	16
17	18 (jour 2) 19 h : CÉ à l'école de Ste- Hélène	19 (jour 3)	20 (jour 4) RENCONTRE DE PARENTS 18 h 30 : Préscolaire (Mme Mariève) 19 h : 2 ^e -3 ^e (Mme Marie-Christine) 19 h 15 : 4 ^e -5 ^e -6 ^e (Mme Evelyne)	21 (jour 5)	22 (jour 6) PÉDAGOGIQUE FLOTTANTE (service de garde ouvert)	23
24	25 (jour 7)	26 (jour 8)	27 (jour 9)	28 (jour 10)	29 (jour 1)	30

ABSENCES ET RETARDS : Si votre enfant arrive en retard ou doit s'absenter, vous devez communiquer par courriel avec le secrétariat et l'enseignant de votre enfant afin de signaler l'absence et le motif de celle-ci. S'il y a lieu, vous devez également aviser le service de garde. Nouveauté cette année : à partir du 18 septembre, il vous sera aussi possible d'utiliser Mozaïk-Parents pour motiver une absence.

Merci de votre habituelle collaboration afin de nous aider à assurer la sécurité de nos élèves.

Bonne année scolaire!

